DEPARTEMENT DE L'ALLIER



ARRONDISSEMENT DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Membres :

Séance du 1^{er} juillet 2021

En exercice: 45 Présents: 17 Votants: 19 (dont 2 procurations)

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté - Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Madame Elisabeth CUISSET, Vice-Présidente.

Présents :

Nº 1

Mmes et MM. E. CUISSET – J. KUCHNA – N. COULANGE – M. MARIEN – JM. GERMANANGUE - M. MORGAND - B. AGUIAR - JC. BRAT, Vice-Présidents.

OBJET:

Mmes et MM. P. SEROR - T. WIRTH - T. LAPLACE - S. THOMAS-MOLLON – JD. BARRAUD – R. DEJEAN – C. DUMONT – S. BRUNO – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

ASSURANCE

formant la majorité des membres en exercice.

RESPONSABILITES Absents ayant donné procuration :

 \mathbf{ET}

MARCHE 18W 126

Mme Christine MAGNAUD à M. Romain DEJEAN - Mme Christine BOUARD RISQUES ANNEXES à M. Bernard AGUIAR.

Absents excusés :

AVENANT N°2

Mmes et MM. Frédéric AGUILERA - JS. LALOY - C. BARDOT - M. CHARASSE - F. SENNEPIN - N. CHAMOUX-BOUILLON - C. BENOIT,

Vice-Présidents.

Rendue exécutoire:

MM. R. LOPEZ - J. TERRACOL - F. SZYPULA - E. BARGE - L. DUFRAISE - O. ROYER - C. MAGNAUD - P. COLAS - F. GONZALES - A. CORNE - B. BAYLAUCQ - JF. CHAUFFRIAS - JM. BOUREL - A. GIRAUD - JP. RAYMOND - V. TRIBOULET - S. MORIER-MIZOULE - J.

Transmise en Sous-Préfecture

BLETTERY - C. BOUARD - P. BONNET - J. ALAMAZAN, Conseillers Délégués, Membres

- 8 JUIL. 2021

Publiée ou notifiée le : - 8 JUIL. 2021

Secrétaire: M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'absence du Président,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°1 du Bureau Communautaire du 6 décembre 2018 approuvant l'attribution du marché d'assurance des responsabilités et risques annexes de Vichy Communauté à la SMACL, domiciliée 141 avenue Salvador Allende à NIORT (79031), conclu pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2019, pour une prime prévisionnelle annuelle de 19 406,52 € HT sur la base d'un taux de cotisation de 0,1530% et d'une masse salariale de 12 684 000 €, assiette d'application du taux précité (la cotisation annuelle pour la prestation supplémentaire éventuelle/PSE « risques environnementaux » n'étant pas comprise dans le montant précité),

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 3 décembre 2020 autorisant le Bureau Communautaire « à décider de la conclusion des marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieur aux seuils européens, ainsi que prendre toute décision concernant leurs avenants », lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'avenant n°1 au marché n°18W_126 en date du 03/08/2020 ayant pour objet la révision, pour l'année 2019, de la cotisation afférente aux garanties « responsabilités/défense recours » au vu de l'évolution de la masse salariale sur l'année 2019 passant à 13 640 569,84 € et entraînant, de fait, un supplément de cotisation au titre de l'année 2019 de 1 463,55 € HT soit 1 595,27 € TTC,

Considérant l'augmentation de la masse salariale sur l'année 2020 arrêtée à 14 993 489,00 € et entraînant, de fait, à nouveau, un supplément de cotisations et ce, pour un montant de 3 533,52 € HT soit 3 851,53 € TTC,

Considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 18 juin 2021 pour la passation d'un avenant n°2 sur la base des éléments exposés ci-dessus tel que consigné dans le procès-verbal de cette dernière en date du 18 juin 2021,

Propose au Bureau Communautaire:

- d'approuver la conclusion de l'avenant n°2, ci-annexé, au marché n°18W_126 entraînant un supplément de cotisations au titre de l'année 2020 de 3 533,52 € HT/3 851,53 € TTC, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'offres,
- de donner mandat au Président ou à la Conseillère déléguée à la Commande publique pour signer l'avenant correspondant et tout document s'y rapportant,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté, le 1^{er} juillet 2021.

Les Membres du Bureau communautaire présents ont signé au registre.

Pour le Président empêché La 1^{ère} Vice-Présidente,

Elisabeth CUISSET



> Pour tout renseignement

05 49 32 56 63 Du lundi au jeudi de 08h30 à 18h00 Le vendredi de 08h30 à 17h00 sudest@smacl.fr

Nos références à rappeler : 091552/N

AO RC N° 3010-0001

CA VICHY COMMUNAUTE - 9 PLACE CHARLES DE GAULLE - CS 92956 - 03209 VICHY CEDEX

> Avenant n° 2 - Révision de la cotisation 2020 Contrat AO RC n° 3010-0001

D'un commun accord entre les parties, et sans qu'il soit autrement dérogé aux clauses et conditions particulières du contrat auquel il est annexé, le présent document de révision entérine les dispositions précisées ci-après.

Pour information, la cotisation annuelle du contrat, à l'échéance, s'élève à 22 940,04 euros HT (hors indexation et modifications contractuelles).

Désignation	Assiette	Valeur de révision	Cotisation HT en €
Cotisation provisionnelle émise pour l'exercice 2020 (A)	•		19 406,52
Cotisation définitive pour l'exercice 2020 (B)			22 940,04
Contrat AO RC n°3010-0001 pour I exercice 2020	14 993 489,00 €	0,153 %	
	Montant HT de la régularisation (B-A)		3 533,52

Le montant TTC à régler ou à rembourser est mentionné dans l'appel de cotisation joint en complément.

Le présent document de révision est établi conformément aux souhaits de la personne morale qui reconnaît par ailleurs avoir reçu toutes informations, et conseils, adaptés à ses besoins.

Fait en 1 exemplaire(s) à Niort, le 28 mai 2021.

Pour la personne morale souscriptrice,

CA VICHY COMMUNAUTE

(Signature et cachet)

Pour SMACL Assurances,

Grégory GIRAUD Directeur Marchés









Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 1 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1 JUILLET 2021

Objet de l'acte : - ASSURANCE - RESPONSABILITES ET RISQUES ANNEXES - MARCHE 18W-126 - AVENANT N° 2

Date de décision: 01/07/2021

Date de réception de l'accusé 08/07/2021

de réception :

Numéro de l'acte : 01JUIL2021_1

Identifiant unique de l'acte: 003-200071363-20210701-01JUIL2021_1-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte: 1.1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

......

Nom du fichier: 1.pdf (99_DE-003-200071363-20210701-01JUIL2021_1-DE-1-1_1.pdf)